

Déroulement de l'activité :

- Dans un premier temps, on peut faire deviner aux jeunes les 14 droits fondamentaux, avec l'aide des pictogrammes.

1 - Par groupe (power point fait pour 6 groupes), ils doivent sélectionner les 8 droits qui leurs semblent les plus indispensables pour leur ville idéale

2 – quand tous les groupes ont fini et en fonction du temps qu'il reste, on peut leur faire diminuer leur sélection à 3 droits qui leur semblent vraiment prioritaires

3 - Explication de leur sélection devant le reste de la classe et débat.

- Pour aller plus loin, ils peuvent trouver un geste solidaire par droit qu'ils ont sélectionné.

Charte des Droits de l'Homme dans la Ville

Principe d'égalité des droits et de non-discrimination. Ces droits sont garantis par les autorités municipales, sans aucune discrimination tenant à l'origine, la couleur, l'âge, le sexe ou l'option sexuelle, la langue, la religion, l'opinion politique, l'origine ethnique, nationale ou sociale, ou les revenus.

14 droits civils, politiques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux :



Droit des consommateurs



Droit à un urbanisme harmonieux



Droit à la santé



Droit à la culture



Droit à la liberté culturelle,
linguistique et religieuse



Droit d'association, de réunion et
de manifestation



Droit général aux services publics
de protection sociale



Droit aux loisirs



Droit à la circulation et à la
tranquillité dans la ville



Droit à l'environnement



Droit au logement



Droit au travail



Droit à l'éducation



Droit à l'information













 Droit des consommateurs	 Droit aux loisirs
 Droit à un urbanisme harmonieux	 Droit à la circulation et à la tranquillité dans la ville
 Droit à la santé	 Droit à l'environnement
 Droit à la culture	 Droit au logement
 Droit à la liberté culturelle, linguistique et religieuse	 Droit au travail
 Droit d'association, de réunion et de manifestation	 Droit à l'éducation
 Droit général aux services publics de protection sociale	 Droit à l'information
 Droit au logement	 Droit au travail

 Droit à la culture
 Droit d'association, de réunion et de manifestation

 Droit des consommateurs	 Droit aux loisirs
 Droit à un urbanisme harmonieux	 Droit à la circulation et à la tranquillité dans la ville
 Droit à la santé	 Droit à l'environnement
 Droit à la culture	 Droit au logement
 Droit à la liberté culturelle, linguistique et religieuse	 Droit au travail
 Droit d'association, de réunion et de manifestation	 Droit à l'éducation
 Droit général aux services publics de protection sociale	 Droit à l'information
 Droit à l'éducation	 Droit à l'information

 Droit général aux services publics de protection sociale

 Droit à la liberté culturelle, linguistique et religieuse

 Droit des consommateurs	 Droit aux loisirs
 Droit à un urbanisme harmonieux	 Droit à la circulation et à la tranquillité dans la ville
 Droit à la santé	 Droit à l'environnement
 Droit à la culture	 Droit au logement
 Droit à la liberté culturelle, linguistique et religieuse	 Droit au travail
 Droit d'association, de réunion et de manifestation	 Droit à l'éducation
 Droit général aux services publics de protection sociale	 Droit à l'information
 Droit des consommateurs	 Droit aux loisirs

 Droit des consommateurs	 Droit aux loisirs
 Droit à un urbanisme harmonieux	Droit à la circulation et à la  tranquillité dans la ville
 Droit à la santé	 Droit à l'environnement
 Droit à la culture	 Droit au logement
Droit à la liberté culturelle,  linguistique et religieuse	 Droit au travail
 Droit d'association, de réunion et de manifestation	 Droit à l'éducation
 Droit général aux services publics de protection sociale	 Droit à l'information
 Droit à un urbanisme harmonieux	Droit à la circulation et à la  tranquillité dans la ville

 Droit des consommateurs	 Droit aux loisirs
 Droit à un urbanisme harmonieux	 Droit à la circulation et à la tranquillité dans la ville
 Droit à la santé	 Droit à l'environnement
 Droit à la culture	 Droit au logement
 Droit à la liberté culturelle, linguistique et religieuse	 Droit au travail
 Droit d'association, de réunion et de manifestation	 Droit à l'éducation
 Droit général aux services publics de protection sociale	 Droit à l'information
 Droit à la santé	 Droit à l'environnement